



LA TRANSJURASSIENNE

REGLEMENT D'EPREUVES

Le Règlement de La Transjurassienne est réalisé sur la base
du Règlement des Concours Internationaux de Ski (RIS)

Réserves : Le Comité d'Organisation se réserve le droit de modifier tout point du
règlement en fonction des circonstances.

SOMMAIRE

1. DEFINITION DE L'EVENEMENT.....	3
1.1. ORGANISATION	3
1.1.1. LE COMITE D'ORGANISATION.....	3
1.1.2. LES OFFICIELS DE L'EPREUVE et LEURS DEVOIRS.....	3
1.2. COURSES et RANDONNEES.....	4
2. PARCOURS.....	4
3. ENGAGEMENTS	5
3.1. INSCRIPTIONS	5
3.2. MONTANT DES INSCRIPTIONS	5
3.3. AFFECTATION DANS LES LIGNES DE DEPART PAR EPREUVE.....	6
3.4. CHANGEMENT DE LIGNE	7
3.5. CHANGEMENT DE COURSE	7
3.6. CHANGEMENT DE COUREUR.....	7
3.7. RETRAIT DES DOSSARDS.....	7
4. LA PISTE.....	8
4.1. PREPARATION DE LA PISTE.....	8
4.2. BALISAGE DE LA PISTE	8
4.3. TRAVERSEES DE ROUTES	8
4.4. L'AIRE DE DEPART.....	8
4.5. L'AIRE D'ARRIVEE.....	8
5. CONTROLES	9
6. CLASSEMENT	9
6.1. CHRONOMETRAGE	9
6.2. CALCUL DES RESULTATS	9
6.3. CLASSEMENTS ETABLIS.....	10
7. PROTOCOLE.....	10
7.1. CEREMONIES PROTOCOLAIRES	10
7.2. PRIX et RECOMPENSES des DIFFERENTS CLASSEMENTS	11
8. DISQUALIFICATIONS, PROTETS, APPELS, HORS DELAIS et ABANDONS.....	11
8.1. DISQUALIFICATIONS	11
8.2. PROTETS.....	12
8.3. APPELS.....	12
8.4. HORS DELAIS-ABANDONS.....	13
9. SECURITE	13
9.1. DIRECTIVES MEDICALES.....	13
9.2. DISPOSITIF DE SECOURS	14
10. ANNULATION.....	15
10.1. ANNULATION DE L'ORGANISATEUR	15
10.2. REMBOURSEMENT D'INSCRIPTION	15
10.3. EN CAS D'ANNULATION DE LA PART DU COUREUR.....	16
11. ASSURANCE	16
11.1. ORGANISATEURS	16
11.2. COUREURS.....	16
12. OBLIGATIONS DES CONCURRENTS	16
12.1. ACCEPTATION DU REGLEMENT	16
12.2. MODIFICATION DU REGLEMENT	17
12.3. INTERPRETATION DU REGLEMENT.....	17
12.4. DROITS A L'IMAGE.....	18
12.5. REGLEMENT GENERAL SUR LA PROTECTION DES DONNEES	18
13. INFORMATIONS DIVERSES.....	18
13.1. SACS VESTIAIRES.....	18
13.2. RAVITAILLEMENTS.....	18
13.3. ASSISTANCE TECHNIQUE	18
13.4. CIRCULATION.....	18
ANNEXE 1 – TARIFS.....	19
ANNEXE 2 – AFFECTATION DES LIGNES PAR COURSES.....	20
ANNEXE 3 – COMITE D'ORGANISATION	21
ANNEXE – CONDITIONS PARTICULIERES DES COUREURS HANDISPORT	de 22 à 24

1. DEFINITION DE L'EVENEMENT

La Transjurassienne est placée sous l'égide de la Fédération Internationale de Ski et de la Fédération Française de ski

1.1. ORGANISATION

La Transjurassienne est organisée par TRANS'ORGANISATION, association loi 1901, organisatrice officielle, qui gère, coordonne, et contrôle l'organisation administrative, technique et sportive de l'épreuve. Les statuts complets de Trans'Organisation peuvent être consultés au siège social à Morez.

1.1.1. LE COMITE D'ORGANISATION

L'organisation de La Transjurassienne repose sur les structures d'accueil, de ravitaillement et de secours mises en place dans chacun des sites implantés le long du parcours.

1.1.2. LES OFFICIELS DE L'EPREUVE et LEURS DEVOIRS

La Fédération Internationale de Ski désigne un Délégué Technique FIS.

La Fédération Française de Ski désigne un Délégué Technique National qui assiste le Délégué Technique FIS.

Le Comité d'Organisation désigne les officiels suivants, qui sont tous qualifiés dans leur domaine de compétence :

- Chef de Compétition
- Secrétaire d'Epreuve
- Chef de piste
- Responsable du chronométrage
- Chef de stades
- Responsable sécurité

Le Jury de compétition sera composé des membres suivants : le Délégué Technique FIS, le Délégué Technique Assistant FFS et Chef de Compétition.

Le ou la délégué(e) technique FIS aura la possibilité, à titre consultatif, d'inviter aux réunions de jury, toute personne qu'il ou elle jugera nécessaire pour le bon déroulement des épreuves.

Le Jury de compétition doit :

- S'assurer du bon déroulement des épreuves suivant le règlement FIS
- déterminer et décider si la compétition doit être retardée, si les départs doivent être modifiés en fonction des conditions ;
- étudier les protêts en vue de leur acceptation ou refus, déterminer et annoncer les éventuelles sanctions et disqualifications ;
- étudier toutes questions non prévues par le règlement FIS ;
- officialiser les résultats selon les règles FIS en vigueur.

1.2. COURSES et RANDONNEES

La Transjurassienne a lieu tous les ans, le 2^{ème} week-end de février. Les courses sont inscrites au calendrier régional (Comité Régional de Ski du Massif Jurassien, national (FFS et Marathon Ski Tour), international (FIS, Worldloppet et Ski Classic Challenger).

La Transjurassienne comprend 4 épreuves et 2 randonnées de différentes distances et techniques réparties sur deux jours de compétitions, selon la technique de course.

Jour	Course	Km	Style	Catégories	Compétition
SAMEDI	La Transju' Classic 50	50 km	classique	Sen – M12	OUI
	La Transju'Classic 25	25 km	classique	U20 – M12	OUI
	La Rando Classic 25	25 km	classique	U18 – M12	NON
DIMANCHE	La Transjurassienne	50 km	skating	Sen – M12	OUI
	La Transju'Skating 25	25 km	skating	U20 – M12	OUI
	La Rando Skating 25	25 km	skating	U18 – M12	NON
UltraTrans Le challenge UltraTrans allie les deux courses principales du week-end Transjurassienne : La Transju' Classic 50 <u>et</u> La Transjurassienne.					

2. PARCOURS

Le parcours **nominal** sera emprunté si les conditions sont optimales, la décision sera prise 10 j avant la course

En cas d'enneigement insuffisant l'organisation se réserve le droit de modifier le parcours pour proposer un parcours de repli.

Un parcours de repli sera déposé auprès des services de l'Etat, il sera entretenu régulièrement de façon à maintenir la Transjurassienne dans des conditions optimums.

La décision pour le choix entre les 2 parcours sera faite à J -10, et la décision pour une éventuellement annulation sera reportée au maximum au lundi précédent l'épreuve.

3. ENGAGEMENTS

3.1. INSCRIPTIONS

Les inscriptions s'effectuent en ligne uniquement, sur le site de la Transju', aucune inscription papier ne sera réceptionnée. La date limite d'inscription est le samedi jusqu'à 17h.

Les courses sont ouvertes à tous les hommes et toutes les dames, licenciés FIS, FFS ou titulaires d'un titre FFS âgé(e)s de :

- 19 ans minimum dans l'année pour les distances de 25 km (Transju'Classic 25 et Transju' Skating 25)
- 21 ans minimum dans l'année pour les distances de 50 km (Transju'Classic 50, la Transjurassienne)

Les courses sont ouvertes aux concurrents détenteurs d'un titre en cours de validité au moment de l'épreuve :

- Licence FIS (fédération internationale de ski) ;
- Licence carte neige compétiteur FFS ;
- Licence carte neige loisir FFS avec attestation questionnaire santé de l'année en cours ou certificat médical de moins de 6 mois ;
- Licence carte neige dirigeant FFS avec attestation questionnaire santé de l'année en cours ou certificat médical de moins de 6 mois ;
- Licences de ski Espagnole, Andorrane, Suisse avec attestation questionnaire santé de l'année en cours ou certificat médical de moins de 6 mois ;
- Ticket course FFS, délivré le jour de l'inscription par l'organisation (cf. tarif non licencié) avec attestation questionnaire santé de l'année en cours ou certificat médical de moins de 6 mois.

Une licence autre qu'une licence des fédérations mentionnées ci-dessus ne sera pas acceptée. Les carte neige Dirigeant, Loisir et ticket course doivent être obligatoirement accompagnées d'une attestation questionnaire santé de l'année en cours ou certificat médical de moins de 6 mois attestant de « la non-contre-indication à la pratique du sport (ou ski de fond) en compétition ».

Les randonnées sont ouvertes à tous les hommes et toutes les dames âgé(e)s de :

- 15 ans minimum dans l'année pour les distances de 25 km (la Rando Classic 25 et la Rando skating 25). L'inscription doit être accompagnée d'une autorisation parentale pour les mineurs.

3.2. MONTANT DES INSCRIPTIONS

Le montant des droits d'inscription est fixé chaque année par le Comité d'Organisation. Les prix sont évolutifs selon un calendrier établi. Se référer à la grille tarifaire en vigueur en annexe 1.

Tout skieur ne possédant pas de licence FFS (Compétiteur, Dirigeant ou Loisirs) doit s'acquitter du Titre journalier de participation, qui est une licence journalière FFS lui permettant de participer aux épreuves Transjurassienne.

L'inscription sur deux épreuves du week-end donne droit à 15 % de réduction sur le tarif de chaque épreuve (hors Titre journalier de participation FFS et la Rando Classic 25 et la Rando Skating 25).

Les prestations incluses dans le tarif :

- le dossard
- un bonnet Transju
- la puce de chronométrage et le classement chronométré (hors Rando Classic et Rando Skating)
- la médaille finisher à l'arrivée pour tous les participants
- l'assistance médicale et sécurité
- les ravitaillements
- le sac vestiaire et son transport du stade de départ vers l'arrivée
- le parc fermé pour les skis à l'arrivée (l'organisateur ne sera pas tenu pour responsable en cas d'incident)
- l'assistance technique
- la préparation des pistes
- En cas d'annulation de la part de l'organisateur : report des inscriptions se fera automatiquement sur l'édition suivante. Les options souscrites feront l'objet d'un remboursement intégral.

3.3. AFFECTATION DANS LIGNES DE DEPART PAR EPREUVE (voir annexe 2)

L'attribution des lignes de départ est décidée par le Chef de Compétition en fonction :

- 1- des points FIS pour les athlètes ayant fourni un code FIS actif
- 2- des points FFS (Fond ou longues distances)
- 3- le résultat des 2 dernières éditions de la Transjurassienne

Des titres honorifiques sont décernés aux participants fidèles et donnent droit à une ligne préférentielle :

- « Ligne Elite B » pour le titre de **Sénateur**, participants ayant terminé toutes les éditions de l'épreuve « Transjurassienne » (plus longue distance). Une exception est actée pour une absence justifiée pour raison médicale.
- « Ligne Elite B » pour le titre de **Grand'Ambassadeur**, participants ayant terminé au moins 30 éditions de l'épreuve « Transjurassienne » (plus longue distance), hormis s'il est en mesure de fournir les critères d'attribution d'une ligne plus favorable.
- « Ligne Elite B » pour le titre d'**Ambassadeur**, participants ayant terminé au moins à 19 éditions de l'épreuve « Transjurassienne » (plus longue distance).

La ligne de départ attribuée sera disponible sur la liste des inscrits à partir de mi-janvier sur le site de La Transju' et dans un délai de neuf jours ouvrés pour les inscriptions effectuées après le 20 janvier.

Il est de la responsabilité du concurrent d'entrer dans la ligne de départ qui lui a été attribuée. Sur décision du Jury de Compétition, toute personne partant dans une autre ligne de départ peut être pénalisée en temps (2mn par ligne fraudée sur la base de son heure de départ d'origine) ou disqualifiée.

3.4. CHANGEMENT DE LIGNE

Toute demande de changement de ligne « élites » sera traitée uniquement par le Chef de Compétition qui statuera sur sa recevabilité. Elle sera formulée par mail à contact@latransju.com avant le 31 janvier minuit de l'année de l'évènement. Elle devra être dûment motivée et justifiée par la présentation de documents officiels correspondant aux critères du choix de ligne. Sans justificatif la demande sera automatiquement rejetée.

3.5. CHANGEMENT DE COURSE

Les changements de course sont possibles, sous réserve de disponibilité de dossard dans la course souhaitée. Les demandes de changement de course sont à adresser à : contact@latransju.com en mentionnant les informations suivantes :

- la course sur laquelle vous êtes inscrit(e)
- la course à laquelle vous souhaitez participer pour l'année en cours.

La date butoir pour une demande de changement de course est fixée au 31 janvier minuit

Un supplément de 10 € de frais de dossier est exigé pour toute demande de changement d'une course courte distance (25km) vers une course longue distance (50 km et plus).

Aucun frais de dossier n'est demandé mais aucun remboursement de la différence de montant de l'inscription ne sera effectué en cas de changement d'une course longue distance (50km et plus) vers une course courte (25 km).

3.6. CHANGEMENT DE COUREUR

Le coureur a la possibilité de transférer ses droits d'inscription et non pas le numéro de dossard à un autre skieur. La date butoir est fixée au 31 janvier minuit de l'année des épreuves de la Transjurassienne, sous réserve d'avoir :

- contacter l'organisation par mail contact@latransju.com avant la date limite,
- qu'il reste des dossards disponibles dans la course souhaitée au moment de la demande,
- que le coureur ait réglé le montant de 10 € de frais de dossier supplémentaires au moment de la demande (changement de dossard, nouvelle inscription, ...)
- que le nouveau coureur joigne les documents obligatoires + ses coordonnées au moment de la demande.

IMPORTANT

LE DOSSARD EST PERSONNEL ET NON TRANSMISSIBLE SANS L'ACCORD DE L'ORGANISATION.

L'organisation décline toute responsabilité pour tout coureur participant à la course sous le nom d'une autre personne (usurpation d'identité).

La loi du 12 mars 2012 insère dans le code pénal un article 313-6-2 visant à sanctionner de 15'000 euros d'amende « le fait de vendre ou d'exposer en vue de la vente ou de la cession ou de fournir les moyens en vue de la vente ou de la cession des titres d'accès à une manifestation sportive et sans l'autorisation de l'organisateur ».

CHANGEMENT D'OPTIONS

Navettes : modification de votre lieu de prise du bus et/ou retour après course à effectuer en ligne sur votre inscription jusqu'au **8 février 20h**. Ensuite, aucun changement ne sera possible.

Repas : le nombre de repas d'après course (participants et accompagnants) est modifiable en ligne sur votre inscription jusqu'au **9 février 20h**.

3.7. RETRAIT DES DOSSARDS

Les dossards seront à retirer au Salon International du Nordique aux Rousses : le vendredi de 16h-19h et le samedi de 9h à 19h. Et sur les sites de départ le jour des courses.

4. LA PISTE

4.1. PREPARATION DE LA PISTE

Avant la saison, le parcours sera nettoyé et entretenu pour avoir l'assurance que la course pourra se dérouler en sécurité même avec un minimum de neige. La piste sera compactée et nettoyée durant l'hiver pour avoir l'assurance d'obtenir une base solide pour la préparation finale.

4.2. BALISAGE DE LA PISTE

Pour le marquage de la piste, utilisation de fanions, de flèches et de bornes kilométriques. Les terrains dangereux seront signalés et, si nécessaire, des dispositifs spéciaux de protection seront installés. Les bornes kilométriques indiqueront les kilomètres restants à parcourir.

4.3. TRAVERSEES DE ROUTES

Chaque traversée de route doit être placée sous contrôle de bénévoles-signaleurs qui doivent être agréés par les services de l'Etat. Pour se faire il est obligatoire que chaque bénévole fournisse à Trans'organisation son nom de naissance, prénom, date et lieu de naissance, n° de permis de conduire, adresse complète.

4.4. L'AIRE DE DEPART

L'aire de départ sera plate. Elle conduira directement sur la piste et sera assez large pour éviter un encombrement excessif. L'aire de départ se rétrécira graduellement vers la largeur de la piste sur une distance suffisante en largeur pour permettre aux compétiteurs de se déployer avant d'entrer sur la piste. L'aire de départ sera organisée de façon à assurer le contrôle et l'identification des compétiteurs ainsi que le contrôle de la concentration de la masse. Selon l'espace, l'aire de départ pourra être conçue en partie avec des lignes (départ skis aux pieds) et en box (départ skis à la main). Les personnes accréditées « presse » porteront une chasuble remise par l'organisation. Elles ne pourront entrer dans les lignes qu'avec l'autorisation du Chef de Compétition et devront en sortir 5

mn avant le départ.

L'ouverture des stades de départ se fera 1 heure avant le premier départ et la fermeture 15 minutes après le dernier départ. L'ouverture des lignes peut être reculée pour des raisons de sécurité sur le parcours.

4.5. L'AIRE D'ARRIVEE

L'approche de l'aire d'arrivée sera plate et droite. L'aire d'arrivée sera suffisamment large pour permettre à plusieurs coureurs de terminer en même temps sans se gêner les uns les autres : des couloirs seront mis en place, séparés par un marquage approprié. L'aire d'arrivée sera dessinée et équipée pour tenir compte des nécessaires fonctions de contrôle et pour éviter les engorgements. Seules les personnes de l'organisation portant une chasuble justifiant une mission particulière définie par le Chef de Compétition ainsi que les médias accrédités seront autorisés à pénétrer sur le stade d'arrivée. Le stade d'arrivée sera fermé, au plus tard, à 17h00 le samedi et 18h45 le dimanche.

5. CONTROLES

Tous les aspects de la compétition seront contrôlés de manière à assurer la sécurité et le déroulement correct de la compétition pour les skieurs. La localisation des postes de contrôle et l'utilisation de contrôleurs seront définies par le Chef de Compétition en accord avec le Délégué Technique.

Les contrôleurs porteront leur attention sur les 6 points suivants :

- ils vérifieront que les skieurs ont effectué intégralement le parcours ;
- ils s'assureront qu'aucune aide ou assistance n'est donnée aux compétiteurs conformément au RIS ;
- ils s'assureront que la piste est libre de tout obstacle ;
- ils veilleront à ce que les coureurs libèrent la piste aux coureurs plus rapides ;
- ils contrôleront les aspects qu'ils jugent nécessaires ;
- ils effectueront des contrôles de style et en cas d'infraction, le jury de compétition statuera.

Tous les coureurs devront avoir franchi les différents points de contrôle pour être classés.

6. CLASSEMENT

6.1. CHRONOMETRAGE

Le chronométrage est assuré par une puce électronique fournie par l'organisation. Des antennes de détection seront positionnées sur les stades de départ, le long du parcours, sur la ligne d'arrivée.

Tout transpondeur non restitué, perdu ou détérioré sera facturé par le chronométreur (50 €). Il est de la responsabilité du coureur de restituer le transpondeur à l'issue de l'épreuve et au plus tard dans les 15 jours suivant la manifestation (Tout envoi postal doit être effectué à l'aide d'un emballage protégé type enveloppe Max).

Seuls les concurrents porteurs du système de contrôle électronique seront classés.

Il est de la responsabilité du concurrent d'entrer dans la ligne de départ qui lui a été attribuée. Sur décision du Jury de Compétition, toute personne partant dans une autre ligne de départ peut être pénalisée en temps (2mn par ligne fraudée sur la base de son heure de départ d'origine) ou disqualifiée.

6.2. CALCUL DES RESULTATS

Le temps de course est déterminé par la différence entre l'heure de départ et l'heure de franchissement de la ligne d'arrivée.

Pour les lignes de départ à horaire décalé, le temps est calculé par la différence entre le déclenchement du temps sur la cellule de départ et l'heure de franchissement de la ligne d'arrivée.

6.3. CLASSEMENTS ETABLIS

Sur chaque course, un classement chronométré sera établi :

- classement scratch, Hommes et Dames confondus
- classement Hommes et Dames par course.

Des Sprints, 1^{er} Homme et 1^{ère} Dame seront disputées sur la Transju'Classic 50 et sur la Transjurassienne.

Pour l'UltraTrans, sera établi un classement Hommes et Dames additionnant les temps réalisés sur les deux courses (Transjurassienne et Transju' Classic 50)

Le Marathon ski Tour est calculé sur une épreuve Transju pour les hommes et dames. Les résultats sont transmis à la FFS.

Les classements des épreuves Transju seront également transmis à la FIS, la Worldloppet et la ski Classics Challengers.

7. PROTOCOLE

7.1. CEREMONIES PROTOCOLAIRES

CEREMONIE DES FLEURS :

A l'issue des épreuves de La Transju Classic 50 et de La Transjurassienne, les 3 premiers hommes et les 3 premières dames devront se présenter en zone mixte, en portant leurs dossards visibles, dès l'arrivée du 3^{ème} homme ou 3^{ème} dame, pour la cérémonie des fleurs puis participer aux interviews Presse – Médias.

CEREMONIE OFFICIELLE :

Une cérémonie officielle de remise des prix et des récompenses sera organisée le jour de l'épreuve en deux temps :

- 13h30 : Transju Classic 50 (samedi)
La Transjurassienne (dimanche)
- 15h00 : – Transju'Classic 25 (samedi) +
Transju'skating 25 + UltraTrans (dimanche)

Tout concurrent appelé sur le podium lors de la cérémonie officielle de remise des prix devra porter visiblement son dossard de course.

Aucune remise de prix n'aura lieu en dehors de la cérémonie officielle.

7.2. PRIX et RECOMPENSES des DIFFERENTS CLASSEMENTS

Des prix et récompenses spéciales seront attribués aux meilleurs coureurs classés. Leur attribution sera décidée par le Comité d'Organisation.

Les vainqueurs de la Transjurassienne Homme et Dame se verront remettre l'émblématique «cloche Transjurassienne » lors de leurs passages sur la ligne d'arrivée.

Un lot sera également remis au dernier concurrent de la Transju passant la ligne d'arrivée.

Une médaille finisher sera remise à tous les participants ayant terminé les épreuves.

Plusieurs sprints intermédiaires seront disputés sur le parcours de la Transju' Classic 50 et de la Transjurassienne.

Un prix récompensera :

EPREUVES	DAMES	HOMMES	SPRINTS dames	SPRINTS hommes
TRANSJU' CLASSIC 50	3 premières scratch	3 premiers scratch	1ère	1er
TRANSJU'CLASSIC 25	3 premières scratch	3 premiers scratch		
TRANSJURASSIENNE	6 premières scratch	6 premiers scratch	1ère	1er
TRANSJU'SKATING 25	3 premières scratch	3 premiers scratch		
ULTRATRANS	3 premières scratch	3 premiers scratch		

Les concurrents qui, sans motif, accepté par le Comité d'Organisation, n'assisteront pas à la distribution des prix perdront le droit à leur prix.

8. DISQUALIFICATIONS, PROTETS, APPELS, HORS DELAIS et ABANDONS

L'organisation se dégage de toutes responsabilités en cas de non-respect du règlement d'épreuves et/ou si les renseignements fournis par le compétiteur lors de son inscription sont inexacts.

8.1. DISQUALIFICATIONS

Un coureur sera également disqualifié par le Jury de compétition :

- s'il ne remplit pas les conditions d'engagement prescrites ou s'il contrevient aux dispositions,
- s'il ne remplit pas les conditions d'âge prévues,
- si les renseignements fournis lors de son inscription sont inexacts,
- si, en vue de raccourcir le trajet, il ne suit pas la piste balisée ou ne passe pas à tous les postes de contrôles et chronométrage,

- s'il ne respecte pas la ligne de départ qui lui a été attribuée (ou pénalité en temps 2mn par ligne fraudée sur la base de son heure de départ d'origine),
- s'il reçoit une aide interdite,
- si, à la demande du coureur qui le double, il ne libère pas la piste ou la trace ou s'il gêne un coureur,
- s'il parcourt une partie de la piste sans ski aux pieds,
- s'il contrevient à la réglementation du RIS.

Pour toutes les courses : Le trajet doit être parcouru intégralement à ski, en style classique pour les courses du samedi et en style libre pour les courses du dimanche.

Tous les coureurs devront avoir franchi les différents points de contrôles pour être classés. Après disqualification, le nom du coureur est rayé et une nouvelle liste de résultats est établie.

En cas d'infractions plus graves (doping, disqualifications répétées, gêne intentionnelle d'un coureur par d'autres coureurs, entraîneurs, officiels et autres infractions), le Jury a le devoir d'informer en même temps la Fédération Nationale et le Bureau F.I.S. des disqualifications et des procédures disciplinaires engagées. Les contrôles ne pourront être effectués que par les autorités désignées et compétentes.

Interdiction de fart fluoré : L'utilisation de fart fluoré ou de produits contenant du fluor est interdite pour toutes les disciplines et tous les niveaux de la FIS. Le fart fluoré peut être un avantage concurrentiel et son utilisation en compétition entraînera une disqualification. (cf. règles de compétition et spécifications de l'équipement du RIS). Tout contrôle sera mis en place et dirigé par les autorités compétentes.

8.2. PROTETS

Un protêt peut être déposé auprès du Jury de compétition, selon les conditions mentionnées dans le RIS. Il doit être accompagné de 100 CHF ou d'une somme équivalente, selon le RIS. Si le protêt est accepté, le montant versé sera remboursé.

Les protêts concernant la qualification d'un coureur doivent être remis par écrit au Secrétaire d'épreuve, avant le début de la compétition.

Les protêts concernant le chronométrage doivent être remis par écrit au Secrétaire d'épreuve dans l'heure qui suit l'affichage des résultats officiels.

Les protêts concernant les erreurs de calcul et d'écriture ou de faute envers les règlements F.I.S. constatés seulement après l'épreuve, seront pris en considération s'ils sont adressés par l'intermédiaire de la Fédération Nationale du concurrent au Bureau F.I.S. et par lettre recommandée dans le mois qui suit la compétition.

Si une erreur est prouvée, les résultats corrigés seront publiés dans la brochure des résultats officiels.

8.3. APPELS

Un appel peut être déposé, selon les conditions mentionnées dans le RIS. Le concurrent, le club ou sa fédération peuvent faire appels contre une décision du Jury. L'appel est à adresser au Comité d'Organisation.

Les appels qui ne seront pas adressés par lettre recommandée dans un délai d'un mois après la notification de la décision du Jury ne seront pas pris en considération.

8.4. HORS DELAIS / ABANDONS

Les horaires de « Hors Délais » sont fixés par le Chef de Compétition pour garantir la sécurité des participants.

Les horaires peuvent évoluer et être ajustés pour des raisons de sécurité. Pour la même raison, d'autres barrières horaires peuvent être ajoutées avant et pendant la course.

Tout coureur ne parvenant pas aux différents postes de contrôles dans les temps fixés se verra retirer la puce électronique qui lui interdira de continuer la course.

Les stades de départ seront fermés 15 minutes après le dernier départ. Le stade d'arrivée sera fermé, au plus tard, le samedi à 17h00 et le dimanche à 18h45.

Tout coureur contraint à l'abandon doit spontanément se signaler à l'organisation (pc course, ravitaillement) et remettre sa puce de chronométrage à l'organisation ou au poste de contrôle le plus proche. Il sera transporté par l'organisation sur le site d'arrivée. Les participants ne sont alors plus sous la responsabilité de l'organisation.

9. SECURITE

9.1. DIRECTIVES MEDICALES

Le Comité d'épreuve de La Transjurassienne attache une importance toute particulière aux principes suivants :

Chaque participant est entièrement responsable de son état de santé au moment de la course. Conformément à la législation française du Code du Sport, tous les participants doivent justifier d'une aptitude médicale à la pratique du ski de fond en compétition, par la présentation (point 3.1. Inscription) :

- d'une licence
- d'une attestation questionnaire santé
- ou d'un certificat médical attestant de la non-contre-indication à la pratique du sport (ou ski de fond) en compétition

La Transjurassienne, épreuve de ski de fond longue distance requiert des participants un effort physique considérable que seul un skieur en bonne santé et bien entraîné peut assurer.

Si un participant a contracté des maladies infectieuses peu avant l'épreuve (grippe, covid, angine, autres), cela peut diminuer sensiblement ses capacités et son endurance. Dans certains cas, cela peut aussi mettre sérieusement en danger sa santé (lésions du myocarde). Tout concurrent ayant été atteint d'une maladie infectieuse dans les 6 à 8 semaines précédant La Transjurassienne doit se faire examiner par un médecin.

Le Comité d'Organisation recommande à tous les participants âgés de plus de 40 ans et disputant La Transjurassienne pour la première fois, de passer une visite médicale complète. Cela concerne en particulier les skieurs ayant de la difficulté à respirer ou ayant des douleurs dans la région cardiaque lorsqu'ils fournissent un effort, souffrant d'hypertension artérielle, des troubles du métabolisme (diabète, goutte) ou souffrant d'un excédent de poids.

En cas d'ensoleillement, il est important de se protéger les yeux contre les rayons ultraviolets et de se désaltérer souvent.

En cas de froid intense une protection est également demandée au niveau des yeux ainsi qu'une tenue vestimentaire adaptée (risque de gelures). Le port des lentilles de contact est fortement déconseillé.

L'organisation fournira des recommandations relatives aux conditions de course. Il incombe aux participants de chercher cette information et de suivre les recommandations.

Si la température est en dessous de - 25°C sur tout ou une partie importante du parcours, la compétition sera repoussée voire annulée.

9.2. DISPOSITIF DE SECOURS

Le dispositif de secours est dimensionné et mobile afin d'assurer la sécurité des participants sur l'ensemble du parcours. Il tient compte des différents aspects particuliers propres à l'épreuve : conditions hivernales, parcours, environnement, amplitude horaire, nombre d'acteurs (concurrents, spectateurs et membres de l'organisation), parcours de replis. La prise en charge sanitaire est assurée par des services médicaux et de secours.

Les moyens sont constitués de postes de premiers secours le long du parcours et sur les points de ravitaillements, de motoneiges sur la piste, d'ambulances et véhicules médicalisés sur les routes proches de la piste, et quand les conditions météorologiques le permettent d'un hélicoptère d'évacuation.

Tous les moyens d'interventions mobiles et les postes de secours sont coordonnés au Poste de Commandement (PC), qui regroupe les services de l'Etat concernés et l'Organisation.

Une motoneige placée à l'avant de la course transporte le Chef de Compétition ou son adjoint assurant l'ouverture de la piste. Une motoneige placée en fin de course ferme la piste et transporte un secouriste et du matériel de première intervention.

En cas d'abandon, pour quelque motif que ce soit, les coureurs doivent obligatoirement informer le poste de secours le plus proche.

10. ANNULATION

10.1. ANNULATION DE L'ORGANISATEUR

LES CONDITIONS D'ANNULATION

Les facteurs à considérer pour décider si une compétition doit être annulée sont :

- manque ou insuffisance de neige,
- visibilité réduite mettant en danger la sécurité des participants
- acte de vandalisme, sabotage détruisant les locaux, le matériel, les infrastructures de terrain ou les moyens de transport nécessaires et indispensables à la manifestation,
- catastrophe naturelle,
- émeutes, mouvements populaires, attentats ou actes de terrorisme visant la manifestation ou ses participants,
- grève du secteur public entraînant la paralysie des transports publics et des services publics,
- grève générale,
- deuil national.

DELAI D'ANNULATION

Le délai d'annulation est fixé à 5 jours, au plus tard, avant le début des manifestations. La décision officielle sera prise par le président du Comité d'Organisation. Toutefois les manifestations ne peuvent pas être annulées moins de 3 heures avant l'heure de départ programmée, sauf pour des raisons de sécurité des skieurs, des officiels et des organisateurs imposées par les services de l'Etat.

NOTIFICATION D'ANNULATION

La notification d'annulation sera immédiatement communiquée par l'organisation à :

- tous les participants, les partenaires et les médias,
- tous les services impliqués dans l'organisation,
- la F.I.S., les Fédérations nationales, l'organisation Ski Classics Challengers
- Secrétariat Général de la Worldloppet et ses pays membres.

10.2. REMBOURSEMENT D'INSCRIPTION

- EN CAS D'ANNULATION DE LA PART DE L'ORGANISATEUR

Pour toutes les courses, un remboursement à hauteur de 90% du tarif de base sera appliqué ou alors un report pour l'an prochain.

En cas d'annulation le jour de la course, en cas de force majeure, aucun remboursement, ni report ne sera effectué, la totalité des frais étant déjà engagés par l'organisateur.

10.3 EN CAS D'ANNULATION DE LA PART DU COUREUR

En cas d'annulation de sa participation par le coureur, l'organisateur ne procède à aucun remboursement. Il est fortement conseillé de souscrire l'assurance proposé lors de l'inscription qui permettra le remboursement sous certaines conditions :

Justification Certificat médical conforme :

- Un remboursement à hauteur de 80 % du montant des droits d'inscription (hors frais de service) pourra être accordé uniquement si le participant est déclaré inapte à pratiquer dans les 10 jours précédant l'épreuve, sur présentation d'un certificat médical.

Décès :

- Remboursement à hauteur de 100 % du montant des droits d'inscriptions (hors frais de service) sur présentation de certificat de décès (ascendants & descendants)

Il faudra envoyer un mail à contact@latransju.com

11. ASSURANCE

11.1. ORGANISATEURS

Les organisateurs de la compétition ont souscrit une assurance responsabilité civile pour la durée de l'événement pour tous les membres du Comité d'Organisation (Jury inclus).

11.2. COUREURS

Les participants doivent obligatoirement posséder un titre FIS/FFS (Licence Compétiteurs, Dirigeant, Loisirs ou Titre Journalier de participation) pour participer aux épreuves de La Transjurassienne. Ils bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence ou titre. Il est conseillé aux participants non licenciés FFS de souscrire une assurance individuelle complémentaire contre les risques liés à la pratique du ski de fond en vous suivant le lien : <https://la-transju.assur-connect.com> Cette assurance couvre les frais de recherche et de sauvetage, assistance rapatriement, frais de soins pour les ressortissants UE.

L'organisateur ne peut en aucun cas être tenu pour responsable en cas d'accident, de défaillance consécutive à un mauvais état de santé ou à une préparation insuffisante.

Le Comité d'Organisation décline toute responsabilité en cas de perte, de vol ou détérioration de matériels au cours des transports, avant, pendant et après l'épreuve et ce, même si l'organisation en assure la surveillance.

12. OBLIGATION DES CONCURRENTS

Le jury de compétition est autorisé à appliquer des pénalités de temps ou des disqualifications en cas de comportement antisportif, en cas de non-respect du présent règlement. Des officiels seront présents le long du parcours pour vérifier le respect de ces règles.

12.1. ACCEPTATION DU REGLEMENT

Les concurrents doivent lire et accepter le présent règlement. En s'inscrivant chaque participant reconnaît avoir pris connaissance du règlement complet et l'accepter sans réserve. Les concurrents

ont l'obligation de se renseigner exactement sur les dispositions contenues dans le R.I.S. et de se conformer aux directives particulières du Comité d'épreuve et du Jury. Les concurrents qui ne se conforment pas aux règles et aux directives de la F.F.S. et de l'épreuve seront disqualifiés par le Jury.

CONTROLE ANTI-DOPAGE

Les concurrents qui se trouvent sous l'effet d'une substance dopante ne sont pas autorisés à prendre part à la compétition. Comme toute épreuve sportive, tout concurrent pourra être soumis à un contrôle antidopage.

RESPECT de la TRANSJURASSIENNE et de ses PARTENAIRES

Les participants reconnaissent à l'organisation de La Transjurassienne le droit de pratiquer toute forme de publicité et plus largement toute forme de promotion en exploitant le nom et l'image, sans rémunération ni indemnité.

RESPECT des BENEVOLES

Tout coureur se doit de respecter les bénévoles, membres de l'organisation.

RESPECT de l'ENVIRONNEMENT

La Transjurassienne est organisée dans le respect des règles de protection de l'environnement. Le parcours traverse des zones environnementales emblématiques des Montagnes du Jura. Le coureur devra rester sur la piste, respecter le balisage et les zones de silence durant la course.

Toute attitude contraire à ce principe entraînera des sanctions à l'égard du coureur : jet de détritus hors des zones de ravitaillement, circulation en dehors de la piste, dégradation volontaire de la flore.

12.2. MODIFICATION DU REGLEMENT

Le Comité d'épreuve se réserve le droit de modifier les dispositions du présent règlement en fonction des circonstances qui, éventuellement, pourraient se présenter.

Le Jury pourra prendre toutes les dispositions non prévues au présent règlement. En particulier, il se réservera le droit de modifier le départ, l'arrivée ou l'itinéraire si les conditions le justifient. Le Jury se réservera également le droit de modifier les horaires en fonction des conditions météorologiques.

12.3. INTERPRETATION DU REGLEMENT

Le Président du comité d'Organisation a la compétence pour statuer sur tous les cas non prévus par le présent règlement.

Le texte, rédigé en français, sera seul reconnu valable en cas de discussion au sujet de l'interprétation du règlement.

Le jury de compétition se réserve le droit de programmer plusieurs départs.

12.4. DROITS D'IMAGE

Chaque participant autorise expressément les organisateurs des épreuves Transjurassienne ainsi que les ayants droit tels que les partenaires et médias à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion de sa participation aux épreuves Transjurassienne, sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

12.5. REGLEMENT GENERAL SUR LA PROTECTION DES DONNEES

Conformément à la loi sur le Règlement Général sur la Protection des Données du 25 mai 2018, les détails personnels des concurrents seront utilisés dans la base de données des coureurs, pour les archives, les listes de départ et de résultats, le service photo, les différents journaux et magazines partenaires, l'envoi des newsletters d'information, uniquement traités par la personne responsable au sein de Trans'organisation. Chaque participant dispose d'un droit d'accès et de rectifications des données personnelles le concernant.

13. INFORMATIONS DIVERSES

13.1. SACS VESTIAIRES

L'organisation met à disposition de chaque compétiteur un sac vestiaire pour le transport des effets personnels (en libre-service au retrait des dossards), une étiquette avec le numéro de dossard est fournie dans votre enveloppe, et sera à coller sur le sac (limite de 20kg maximum par sac). Ils ne sont pas prévus pour le transport d'effets fragiles et l'organisation ne peut en aucun cas être tenue responsable en cas de détérioration de son contenu.

Ils doivent être déposés dans les camions prévus à cet effet et stationnés à proximité des stades de départ pour être transportés à l'arrivée.

13.2. RAVITAILLEMENTS

Plusieurs ravitaillements sont installés le long du parcours.

Sur chaque site, le tri des déchets est organisé. Il est demandé à chaque coureur de respecter les consignes et l'environnement sous peine de sanctions.

13.3. ASSISTANCE TECHNIQUE

Le matériel prêté par l'assistance technique est à rendre à l'arrivée sur le stand prévu à cet effet se trouvant à côté de la tente Consignes à Ski. Le matériel défectueux ou cassé est à récupérer au même endroit.

13.4. CIRCULATION

L'organisation ne peut en aucun cas être tenue responsable en cas de retard dû aux conditions de circulation.

Toutefois, en cas de conditions climatiques extrêmes, l'organisation se réserve le droit de modifier les horaires de départ.

ANNEXE 1 – TARIFS 2027 (point 3.2)

TARIFS	La Transju' Classic 50 La Transjurassienne		La Transju'Classic 25 La Transju'Skating 25		Rando Classic 20km Rando Skating 20 km	La rando raquette
	avec Licence FFS/FIS Carte Neige FFS	avec Titre journalier participation FFS	avec Licence FFS/FIS Carte Neige FFS	avec Titre Journalier FFS	/	/
Jusqu'au 15/11/2026	78 (-25%)	95	30	47	30	15
Du 16/11/2026 au 10/01/2027 (-10%)	93 (-10%)	110	35	52	30	15
Du 11/01/2027 au 09/02/2027	103	120	52	69	30	15
Du 10/02/2027 au 13/02/2027	133	150	52	69	30	15

L'attribution des lignes est décidée par le Chef de Compétition selon les critères définis dans le règlement.

Toute demande de changement de ligne « élites » sera traitée uniquement par le Chef de Compétition qui statuera sur sa recevabilité. Elle sera formulée par mail à contact@latransju.com avant le **28 janvier minuit**. Elle devra être dûment motivée et justifiée par la présentation de documents officiels correspondant aux critères du choix de ligne. Sans justificatif la demande sera automatiquement rejetée.

TRANSJURASSIENNE 70

Résultats	Critères	Lignes « Elite »			1 ^{ère} ligne	2 ^{ème} ligne	3 ^{ème} ligne
		Internationale	A	B	Placement dans l'ordre d'arrivée sur le Départ Départs donnés environ ttes les 5mn par tranches d'environ 650 personnes avec un calcul en temps réel		
Points FIS		0 - 100	101 – 200	201 - 350			
Points FFS	Homme		0 – 100	101 - 350			
	Dame						
Edition 2025	Rang scratch		< 101	< 403			
Edition 2026	Rang scratch		< 101	< 403			

TRANSJU'CLASSIC 50

Résultats	Critères	Ligne « Elite »	1 ^{ère} ligne	2 ^{ème} ligne	3 ^{ème} ligne
Points FIS		0 - 200	Placement dans l'ordre d'arrivée sur le Départ avec un calcul en temps réel		
Points FFS	Homme	0 - 100			
	Dame	0 – 150			
Edition 2025	Rang scratch	< 30			
Edition 2026	Rang scratch	< 30			

TRANSJU'CLASSIC 25

Résultats	Critères	1 ^{ère} ligne	2 ^{ème} ligne
Points FIS		Placement dans l'ordre d'arrivée sur le Départ avec un calcul en temps réel	
Points FFS			
Edition 2025	Rang scratch		
Edition 2026	Rang scratch		

TRANSJU'SKATING 25

Résultats	Critères	1 ^{ère} ligne	2 ^{ème} ligne
Points FIS		Placement dans l'ordre d'arrivée sur le Départ avec un calcul en temps réel	
Points FFS			
Edition 2025	Rang scratch		
Edition 2026	Rang scratch		

ANNEXE 3 - COMITE D'ORGANISATION

Trans'Organisation

Président

Inscriptions, sportif

Logistique

Pierre-Albert VANDEL

Mme Julie BOCQUENET

Mme Mélanie RATEL

Présidents des Ski-Clubs

US Lamoura Sports et Neige Lamoura

M. Marc PAGET

Haut Jura Léman

SC Bois –d'Amont

SC Morbier – Bellefontaine - Morez

SC Mont-Noir

Risoux-Club

AS Mouthe

M. Romain ROUSSILLES

M. Stéphane LACROIX

Mme Emilie BUET

M. Edouard Bailly Basin

M. Nicolas Aubry

M. Fabrice WATTLEBED

Responsables de Commissions

Directeur d'Epreuve

Secrétaire d'Epreuve

Assistant chronométrage

Bénévoles / Dossards

PCO

Secours

Sécurité

Assistance technique et signalétique

Animation

Ravitaillement

Transports

Restauration arrivée

Wordloppet

Réseaux sociaux/Partenaires

Presse/Médias

Mme Marie-Pierre GUILBAUD

Mme Sylvie Becue-Roydor

Mme Sylvie Becue-Roydor et Patrice Roydor

Mme Julie BOCQUENET

M. Eric CART-LAMY

Dokever/Protection civile

Gendarmerie

Mme Mélanie RATEL

Mme Julie BOCQUENET

M. Pascal ROGER

M. Norbert GIRARD

M. Jean-Paul HANNON

Mme Marie-Carmen CAILLAT

Sport Premium

Mme Anne MILLET



LA TRANSJURASSIENNE

ANNEXE AU REGLEMENT D'EPREUVE

CONDITIONS PARTICULIERES PARTICIPATION DES COUREURS HANDISPORT

Réserves : Le Comité d'Organisation se réserve le droit de modifier tout point du règlement en fonction des circonstances.

Toutes les courses de La Transjurassienne sont ouvertes aux coureurs Handisport, selon des conditions différentes, détaillées ci-dessous.

LA TRANSJU'CLASSIC 25 et LA TRANSJU'SKATING 25

La Transju'Skating 25 sera course de référence pour l'attribution d'un classement handisport particulier.

Elles sont ouvertes à tous les coureurs Handisport :

- Les athlètes déficients visuels bénéficient d'un départ anticipé de 5 minutes avant la 1^{ère} ligne.
- les athlètes debout sont intégrés à la course. L'attribution de la ligne de départ s'effectue sur la même base que les valides (cf. règlement d'épreuve La Transjurassienne)
- les athlètes assis (luge nordique) partiront juste après la dernière ligne.

LA TRANSJU'CLASSIC 50

Cette course est ouverte à tous les coureurs Handisport :

- les athlètes déficients visuels bénéficient d'un départ anticipé de 30 minutes avant la ligne élite.
- les athlètes debout sont intégrés à la course. L'attribution de la ligne de départ s'effectue sur la même base que les valides (cf. règlement d'épreuve La Transjurassienne)
- les athlètes assis (luge nordique) partiront juste après la dernière ligne.

LA TRANSJU'SKATING 50

Cette course est ouverte aux athlètes debout. Elle n'est pas ouverte aux athlètes déficients visuels et assis.

- les athlètes debout sont intégrés à la course. L'attribution de la ligne de départ s'effectue sur la même base que les valides (cf. règlement d'épreuve La Transjurassienne)

LA TRANSJURASSIENNE 70

Cette course est ouverte aux athlètes déficients visuels et debout. Elle n'est pas ouverte aux athlètes assis.

- les athlètes déficients visuels bénéficient d'un départ anticipé de 30 minutes avant la ligne élite.
- les athlètes debout sont intégrés à la course. L'attribution de la ligne de départ s'effectue sur la même base que les valides (cf. règlement d'épreuve La Transjurassienne)

HORS DELAIS

Les horaires de « Hors Délais » sont fixés par le Chef de Compétition pour garantir la sécurité des participants.

Les horaires peuvent évoluer et être ajustés pour des raisons de sécurité. Pour la même raison, d'autres barrières horaires peuvent être ajoutées avant et pendant la course.

Tout coureur ne parvenant pas aux différents postes de contrôles dans les temps fixés se verra retirer la puce électronique de son dossard qui lui interdira de continuer la course.

Les stades de départ seront fermés 15 minutes après le dernier départ. Le stade d'arrivée sera fermé, au plus tard à 17h00 le samedi et 18h45 le dimanche.

A partir de 13h30, l'organisation se réserve le droit d'arrêter les coureurs quelques secondes au niveau du passage de la route de Chaux Neuve si les conditions de circulation l'exigent. Cette décision sera prise par le Chef de Compétition.

Tout coureur contraint à l'abandon doit spontanément se signaler à l'organisation (pc course, ravitaillement) et remettre sa puce de chronométrage à l'organisation ou au poste de contrôle le plus proche.

Il sera transporté par l'organisation sur le site d'arrivée. Les participants ne sont alors plus sous la responsabilité de l'organisation.

DATE LIMITE D'INSCRIPTION

Les inscriptions s'effectuent en ligne uniquement. La date limite d'inscription est fixée au lundi minuit précédent l'évènement.

Les épreuves sont ouvertes aux concurrents détenteurs :

- d'une licence FFH en cours de validité accompagnée de l'attestation questionnaire-santé de l'année en cours ou d'un certificat médical de moins de 6 mois.
- d'un ticket course FFS, délivré le jour de l'inscription par l'organisation (cf. tarif) accompagné de l'attestation questionnaire-santé de l'année en cours ou d'un certificat médical de moins de 6 mois.

CATEGORIES RECOMPENSEES

Seule La Transju'Skating 25 donnera lieu à un classement et à une remise des prix spécifique.

Remise des prix vers 15h30 le dimanche.

1^{er} Homme catégorie athlètes debout

1^{ère} Dame catégorie athlètes debout

1^{er} Homme catégorie athlètes déficients visuels

1^{ère} Dame catégorie athlètes déficients visuels

1^{er} Homme athlètes assis (luge nordique)

1^{ère} Dame athlètes assis (luge nordique)

Se référer au règlement d'épreuves de La Transjurassienne pour tous les autres points du règlement identiques à tous les concurrents.